



19.05
ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06.02.2019, une nouvelle convocation a été adressée pour le 13.02.2019.

Le conseil syndical dûment convoqué le 07 février 2019, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 13 février de l'an deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 20 Présents / 23 Votants / 3 pouvoirs

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (8)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (2)
- ❶ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (1)
- ❸ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (4)

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2019 qui s'est déroulé lors de la séance du 19 décembre 2018

Je propose donc au Comité syndical :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 31 546 397.00 €, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
- opérations réelles	23 247 250.00	23 569 382.33
- opérations d'ordre	2 518 544.00	53 200.00
- excédent repris au 002		2 143 211.67
Total	25 765 794.00	25 765 794.00
Investissement		
- opérations réelles	4 671 419.29	1 180 186.98
- reports de crédits	1 035 983.71	0.00
- opérations d'ordre entre section	53 200.00	2 518 544.00
- opérations d'ordre interne à la section	20 000.00	20 000.00
-excédent repris au 001		2 061 872.02
-affectation des résultats au compte 1068		0.00
Total	5 780 603.00	5 780 603.00

- de dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2019, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire avec reprise anticipée des résultats.
- De dire que les résultats prévisionnels du budget 2018 sont inscrits dans le budget 2019 selon les termes suivants. Les résultats seront corrigés et affectés définitivement après le vote du CA.

Calcul du résultat 2018 repris par anticipation au BP 2019

Réalisations budgétaires totales de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2018 :	+ 24 225 309.14
Excédent 2017 repris en fonctionnement (R002) :	+ 1 800 000.00
Dépenses de l'exercice 2018 :	- 23 882 097.47
Excédent de fonctionnement 2018 brut :	= 2 143 211.67

Réalisations budgétaires totales de la section d'investissement

Recettes de l'exercice 2018 :	+ 3 546 026.31
Excédent 2017 repris en investissement (R001) :	+ 1 195 461.49
Dépenses de l'exercice 2018 :	- 2 679 615.78
Excédent d'investissement 2018 Total :	= 2 061 872.02
Reports d'investissement à financer nets sur 2019 :	- 1 035 983.71

Inscriptions au BP 2019 :

Au compte de recette d'investissement 1068 :	+ 0.00
Au compte de recette d'investissement 001 :	+ 2 061 872.02
Au compte de recette de fonctionnement 002 :	+ 2 143 211.67

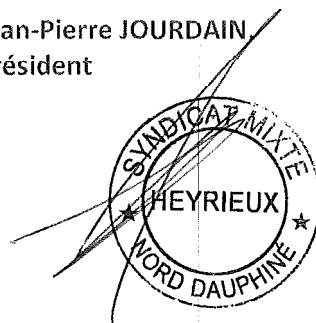
La présente délibération est votée à la majorité : 20 pour / 3 Abstentions / 0 Contre :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 13 février 2019

Jean-Pierre JOURDAIN
Président



Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le



ID : 038-253804710-20190213-19_05-DE